l'adjudication de la rue Monge et qu'il est étranger à la ville, j'ai voulu en connaître la cause.

Je me suis donc adressé à une personne compétente, qui m'a dit que le dit soumissionnaire est un maître de carrière, parce que, vu les changements apportés depuis quelque temps aux devis des travaux de pavage de la ville, les entrepreneurs se voient forcés de s'abtenir, attendu que les pavés français sont seuls admis, qu'ils sont chers, et surtout difficiles à trouver en quantité suffisante; ils craignent de soumissionner, de peur de n'avoir pas terminé dans le délai exigé.

Autrefois, les pavés belges étaient admis, (comme ils le sont partout ailleurs); le prix du devis était de 285 fr. le mille, et le rabais était de 10 0/0 en moyenne; aujourd'hui, avec les pavés français, quoique étant payés 290 fr., il n'y a plus de rabais.

Voyez donc quelle perte il y a pour la ville, par suite de ce changement : rien que pour la rue Monge, elle s'élève à 5,000 francs au moins.

Agréez, M. le Rédacteur, mes bien respectueuses civilités. *Un contribuable.*

Roubaix, 22 juin 1890.

Parlons français en France !

Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*,

Je ne veux pas faire de polémique, mais permettez-moi seulement une seule observation à votre correspondant qui signe : *Un lecteur assidu*.

Je sais parfaitement, et je suis en cela tout à fait d'accord, avec lui qu'il est bien des mots étrangers qui sont intraduisibles en français. Mais ce n'est pas de ceux-là que je parlais dans ma lettre d'avant-hier, c'est de ceux qui peuvent rendre exactement le même sens en français, tels que : *speech*, *meeting*, *interview*, etc.; et puisque c'est l'affiche du Club hippique qui a occasionné ma lettre, j'en veux citer un exemple. On peut lire au bas de cette affiche : Courses réservées aux officiers en uniforme, et aux *gentlemen* portant l'habit rouge. Personne ne me fera croire que ce mot *gentlemen* ne peut être remplacé par *Messieurs* ou *Cavaliers*.

J'en reste là, ne voulant pas, comme je le dis plus haut, causer de polémique, et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées.

Un ami de la langue française.

Les Cars à vapeur

Roubaix, le 22 juin 1890.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*.

Samedi matin, le car à vapeur nº 89 quittant Roubaix à neuf heures, emportait 55 voyageurs, quatre enfants, le conducteur et une infinité de colis, paniers de légumes, pots à fleurs, trois grosses pièces de drap, cartons à chapeaux, etc.

L'administration de Roubaix ne peut-elle obliger la Compagnie des tramways à *mettre* au moins deux voitures, à partir de huit heures, les jours de grand marché ? Elles seraient au complet.

Agréez, Monsieur, mes salutations empressées.

Un écrasé de la plate-forme.

Les Eaux potables

Roubaix, le 22 juin 1890,

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

En juillet 1886, à la suite d'une correspondance échangée avec l'administration des eaux, j'établis une distribution d'eau... potable dans la maison que je construisais; dame! on me la garantissait avant deux ans!

L'administration ne pourrait-elle renseigner un peu les nombreux habitants qui s'intéressent à la question et qui croyaient la question résolue et la mise en œuvre prochaine, à la suite de l'élection de l'honorable M. Moreau qui cessait d'y faire opposition?

Recevez, Monsieur le Directeur, avec mes remerciments anticipés, mes cordiales salutations.

Un soi-disant abonné au service des eaux.

Train de plaisir pour Calais. — A l'occasion des fêtes de Calais qui auront lieu le dimanche 29 juin prochain, la Compagnie du chemin de fer du Nord organisera ce jour-là un train de plaisir qui suivra l'itinéraire suivant :

Denain, Haulchin, Prouvy-Thiant, Trith-Saint-Léger, Wallers, Raismes, Valenciennes, Raismes-Vicoigne, Saint-Amand, 8 fr 50 en 2e classe, 6 fr. 25 en 3e classe.

Orchies, Templeuve, Douai, Leforest, Libercourt, Seclin, 8 fr. en 2e classe, 5 fr. 75 en 3e classe.

Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, La Madeleine, 7 fr. 50 en 2e classe, 5 fr. 50 en 3e cl.

Pérenchies, Armentières, Bailleul, 7 fr. en 2e cl. 5 fr. 25 en 3e classe.

Hazebrouck, 5 fr. 50 en 2e classe, 4 fr. en 3e classe.

Saint-Omer, 4 fr. 50 en 2e classe, 3 fr. 25 en 3e classe.

Aller. — Départ de Denain, 5 h. matin; Haulchin, 5 h. 08; Prouvy-Thiant, 5 h. 13; Trith-Saint-Léger, 5 h. 18; Wallers, 5 h. 15; Raismes, 5 h. 25; Valenciennes, 5 h. 38; Raismes-Vicoigne, 5 h. 53; Saint-Amand, 6 h. 04; Orchies, 6 h. 27; Templeuve, 6 h. 40; Douai, 5 h. 40; Leforest, 5 h. 58; Libercourt, 6 h. 05; Seclin, 6 h. 18; Tourcoing, 6 h. 55; Roubaix, 7 h. 03; Croix-Wasquehal, 7 h. 10; Lille, 7 h. 35; La Madeleine, 7 h. 47; Pérenchies, 7 h. 59; Armentières, 8 h. 11; Bailleul, 8 h. 27; Hazebrouck, 8 h. 52; Saint-Omer, 9 h. 22. Arrivée à Calais-Ville, 10 h. 21.

Retour. — Départ de Calais-ville, 8 h. 25 soir. Arrivée à St-Omer, 9 h. 26 soir; Hazebrouck, 9 h. 55; Bailleul, 10 h. 24; Armentières, 10 h. 42; Pérenchies, 10 h. 51; La Madeleine, 11 h. 66; Lille, 11 h. 18; Croix-Wasquehal, minuit 11; Roubaix, minuit 17. Tourcoing, minuit 25; Seclin, 11 h. 56, Libercourt, minuit 10; Leforest, minuit 21; Douai, minuit 35; Templeuve, 11 h. 51; *Orchies, minuit; Saint-Amand, minuit* 16; Raismes-Vicoigne, minuit 25; Valenciennes, minuit 38; Trith St-Léger, minuit 57; Prouvy-Thiant, 1 h. 02 matin; Haulchin, 1 h. 07; Denain, 1 h. 15; Wallers, 2 h. 83; Raismes, 2 h. 42.

Les billets peuvent être pris à l'avance.

NORD

Cysoing. — Une belle prise vient d'être faite par les préposés Joseph Cornile et Emile Emiron, qui a eux deux ont attaqué une bande de cinq fraudeurs. Quatre de ces derniers ont réussi à prendre la fuite; mais Joseph Debarge, âgé de 48 ans, tisserand, demeurant à Genech, et les cinq ballots de tabac sont restés entre les mains des douaniers.

La valeur du tabac est d'environ de onze cent vingt-cinq francs.

— Deux jours de prison ont été octroyés par M. le juge de paix au nommé P... qui n'avait pas fait sa déclaration de changement de domicile.

— Une plantation de peupliers qui avait été faite il y a une dizaine d'années, sur la route de Cysoing à Cobrieux, a été saccagée dans la nuit de dimanche à lundi. Les arbres ont été cassés et enlevés.

La gendarmerie n'a pu découvrir jusqu'ici aucune trace des coupables.

La Gorgue. — Dimanche a été célébrée une procession extraordinaire du Très-Saint Sacrement.

Les évêques de Lydda et d'Arras assistaient à cette cérémonie qui a eu lieu en l'honneur du septième centenaire de l'érection de l'église de La Gorgue en paroisse; une foule nombreuse y assistait.

Dunkerque. — Dimanche ont eu lieu, devant une assistance considérable, les courses vélocipédiques de Dunkerque « championnat du Nord de la France ». En voici les résultats :

1re course. — 13.200 mètres, régionale, juniors. 1er prix, MM. J. Delausorne, d'Arras, 6' 50" ; 2e, Crépin, de Saint-Omer, 6'51"; 3e, Boulingues, d'Armentières, 6' 51" 1/2 ; 4e, Mars, d'Arras, 6' 52" ; 5e, Wathoux, de Calais, 6' 54" ; 6e, Neseloff, de Béthune, 6' 58".

2e Course. — Championnat trycicles. Prix offerts par la Fédération du Nord. 500 mètres, 4 partants. 1er prix, MM. G. Dupont, de Lille, 10'38"; 2e, C. Dupont, de Lille, 10'42"; 3e, Mars, d'Arras, 10'52".

3e Course.— Internationale pour enfants de douze ans. 1er prix, Eugène Lefebvre, de Corbie; 2e, Jeanne Dodé, de Dunkerque; 3e, Etienne Duchesne, de Dunkerque; 4e, Villart, de Calais; 5e, Villette d'Hazebrouck; 6e, Alphonse Dubois de Lille.

4e Course. — Grand concours international de tricycles. 1.000 mètres, sept partants. 1er prix, M. Potteau, 23'30" ; 2e, Charron, 23'31" ; 3e, Vasseur, 23'37" ; 4e, Dubois de Paris, 23'38" ; 5e, Fol de Bordeaux, 23'55".

5e Course. — 4,000 mètres. 1er prix, M. G. Dupont, de Lille, 8'16"; 2e, M. C. Dupont, de Lille, 8'19"; 3e Delausorne, d'Arras, 8'26".

6e Course. — 6,000 mètres. Tricycles. 1er prix, MM. Cottezeau, d'Angers, 13'26"; 2e, Charron, d'Angers, 13'28"; 3e, Médinger, 13'31"; 4e, Vasseur, 13'31".

7e Course. — 2800 mètres, locale. 1er prix, MM. Fracquignon, 6'24"; 2e, Verbecq, 6'25"; 3e, Istwerie, 6'26"; 4e, Villette, 6' 30"; 5e, Pannier, 6' 40.

8e Course. — 3,200 mètres. 1er prix, MM. G. Dupont, 6'39"; 2e, C. Dupont, 6'39"; 3e, Ranghe, 7'; 4e, Boulingues, Armentières, 7'6"; 5e, Ober, de Bourbourg, 7'15".

9e Course. — Tandem, 3,200 mètres. 1er prix, MM. Charron et Vasseur, de Paris, 7'9" ; 2e, Dupont frères; 7'16" ; 3e, Anthony frères, de Douai, 8'23".

PAS-DE-CALAIS

Courses de Saint-Omer. — *Journée du 22 juin.*

1re Course.— Prix du gouvernement et de la société d'agriculture, 4,000 mètres : 1er prix, *Volcan*, à M. Lestarquit, 8' ; 2e, *Olympe*, à M. Taffi, 8'20".

2e Course, steeple chase militaire, 3,500 mètres : 1er prix, *Manœuvre*, à M. de Vincennes : 2e, *Hola*, à M. Pierrier. *Follemprise* s'est dérobée à une des dernières haies et *Anatolie* avait refusé de partir, elle a dû renoncer à la course.

3e Course, prix du département 3000 mètres. — 1er prix, *Jacinthe*, à M. Corman, 5'52"; 2e, *Tient Bon*, à M. Fauconnier, 6'22"; 3e, *Mizaine*, à M. Lecocq, 10'35"; 4e, *Champagne*, à M. Corman, 10'38".

4e Course, prix des bruyères, steeple-chase, habits rouges. — 1er prix, *Adour*, à M. de Breteuil; 2e, *Javelot*, M. le baron Rivière; 3e, *Duc de Bretagne* comte de la Boutetière.

5e course, attelée montée, prix de la ville, internationale handicap 4,500 mètres. — 1er prix, *Destinée*, à M. Lauwers; 2e, *Fleur de mai*, à M. Callaert; 3e, *Fernando II*, à M. Corman; 4e, *Briestat III*, à M. Dupont.

6e Course, prix de la Société des Steeple-chases de France. — 1er prix, *Aglaé*, à M. Houzé; 2e, *Princesse*, à M. Guimai; 3e, *Mam'zelle*, à M. Grardel.

7e Course, fête militaire pour sous-officiers. — 1er prix, *Plaque*, M. Thierry ; 2e prix, *Lamette*, Meresse.

BELGIQUE

La manifestation de Waterloo. — Hier dimanche, a eu lieu une manifestation de Flamands à Waterloo, à l'occasion du 75e anniversaire de la fameuse bataille. Deux cents manifestants environ y ont pris part ; ils ont été accueillis par la foule à coups de sifflets et au cri de « Vive la France ».

A la gare de Braine plusieurs orateurs ont pris la parole et ont déclaré qu'ils ne voulaient pas l'abaissement de la France.

Voici le discours prononcé par M. Josson, président du comité organisateur :

« Messieurs, pas de lâcheté, pas de duplicité. Mais courage et confiance! Telle est la parole que nous apportons à nos frères flamands. Nous foulons ici le sol du champ de bataille où s'est décidé le sort de notre nationalité, après une sanglante lutte de trois jours, une lutte d'où est sorti notre beau royaume des Pays-Bas.

» Celui-ci, hélas ! n'a été que de trop courte durée; et si le beau royaume a été démembré, c'est bien malgré nous, flamands, et de cela nous ne sommes point responsables ; ce que nous constatons aujourd'hui, c'est que tous les peuples, sans distinction, sont nos amis, pourvu qu'ils nous reconnaissent et respectent nos droits, et qu'ils deviennent nos ennemis dès qu'ils nous méconnaissent et nous renient.

» Dans notre appel à nos frères germains, nous disons : Paix aux hommes de bonne volonté; tous les peuples de la terre comprennent cela. Fidèles à nos traditions, nous tirerons l'épée comme l'ont fait nos aïeux, contre ceux qui oseraient nous menacer. Mais nos frères d'Allemagne, de Hollande et d'Angleterre savent que tout principe de paix trouve un champ fertile en notre pays.

» Témoins, les beaux-arts, sous toutes formes, agriculture, sculpture, peinture, musique, poésie, et, sous le rapport matériel, la marine, le commerce et l'industrie.

» Que si quelqu'un s'étonne de voir que devant ce sanglant champ de bataille, aux pieds de ce fier lion, nous ne parlions que des résultats de cette lutte gigantesque, de ce qu'elle a produit de beau, de bon et d'humain, nous répondrons que la manifestation d'aujourd'hui n'est et ne peut être qu'une fête pacifique.

» Que tous les héros qui ont contribué à cette œuvre de paix et entravé la marche d'un tyran autocrate ressuscitent pour demander avec nous le désarmement de l'Europe! Puisse notre vœu être exaucé ! (Vifs applaudissements.) »

Un Allemand, M. J. Krath, éditeur du *Antwerpener Zeitung*, a succédé au premier orateur. Il a prononcé en allemand d'abord, puis en flamand un discours dont voici le sens :

« Nous ne venons pas ici célébrer l'abaissement de la nation française. (Applaudissements, cris : *Non! non!*) Nous respectons la France à l'égal de toute autre nation. Notre but est seulement de célébrer la victoire de Waterloo, dans ses résultats.

» La France elle-même se félicite d'être débarrassée de Napoléon ; la preuve en est que les descendants du despote sont aujourd'hui bannis du territoire français. Vivent les frères germains ! vive le désarmement ! (Applaudissements.)

Le comité de l'Association patriotique nationale d'anciens officiers et sous-officiers de l'armée belge, a fait parvenir au ministre de France à Bruxelles la protestation suivante :

« Monsieur le ministre,

» Le comité de l'Association patriotique nationale d'anciens officiers et sous-officiers de l'armée belge, réuni d'urgence à l'annonce de l'inqualifiable manifestation que quelques égarés flamingants se proposent d'organiser demain, à l'occasion du 75e anniversaire de la bataille de Waterloo, tient à vous exprimer ses chaleureuses sympathies pour la belle et noble nation que vous avez l'honneur de représenter parmi nous.

» Il est persuadé que les sentiments qu'il vous exprime par la présente adresse, sont partagés par tous les frères d'armes.

« Au nom du Comité et de l'Association :

Le secrétaire, Le président, Le vice-président.
C. Van Lerius, G. Van Pée. A. Salvador.

Mouscron. — La fête de Saint-Jean-Baptiste, patron du couvent des Dames de Marie, sera célébrée mardi. A cette occasion, les magnifiques jardins de l'établissement seront ouverts pour y organiser une fancy-fair, au profit des pauvres de l'école. Les parents et les anciennes élèves y sont invités.

— Un concours de pinsons est organisé, pour dimanche matin 29 juin, à *La Balance*, près de la Grand-Place ; la mise de cinquante centimes servira à établir les prix ; de plus une cage d'une valeur de cinquante francs, formera le premier prix.

Courtrai.— Le tribunal correctionnel de Courtrai vient de rendre les jugements suivants :

Auguste Mayeur, 1 mois, et Jules Debusschere, 2 mois et 50 fr., à Iseghem, pour coups; Antoine Tack, Courtrai, 8 jours et 50 fr., pour coups ; Polydore Soete, Menin, 8 jours, 26 fr. et 10 fr. pour coups et bris mobilier; François Desimpolaere, Moorseele, 8 jours et 26 fr.; Pierre Rumbecke, 26 francs, pour coups.

Pierre Hooghe, Lendelede, 1 an et 3 mois de prison, et 5 ans d'interdiction, pour tentative de viol et attentats à la pudeur; François Derouck, Gand, 1 mois et 26 fr. pour escroquerie; Henri Mucco et Charles Haghelier, Gulleghem, chacun 8 jours, pour bris de clôture et contravention.

Charles-Louis Sogaert, Courtrai, 200 fr., pour délit de chasse; Abel Verstickelen et Ivon Verstickelen, Dottignies, chacun 26 fr., conditionnellement, pour coups; Pierre Letens, Iseghem, 1 an et 50 francs, 10 jours, 10 fr. et arrestation immédiate, pour coups, bris mobilier et bris de clôtures.

Henri Verbrugghe, 2 jours et 10 fr. conditionnellement ; Aloïse Vienne, 1 mois et 10 fr. conditionnellement, tous deux à Oyghem, pour coups, bris mobilier et injures ; Cyrille Parmentier, Wevelghem, 15 jours et 26 fr. pour outrages.

Barbara Debusschere, Courtrai, 1 mois et 26 francs pour vol et recel; Pierre Samyn, Roulers, 8 jours et 10 fr. pour coups, injures et ivresse; Gustave Tanghe, Heule, 15 fr. et 10 fr. pour coups et injures.

Frédéric Beirlaen, 1 mois, conditionnellement ; François Waelkens, par défaut, 50 fr. ; Léonie Beirlaen et Sophie Beirlaen, chacune 50 fr. conditionnellement, tous à Waereghem, pour coups ; Pierre-Hulste Soenens, 10 fr. et 26 fr., conditionnellement, et Jules-Lendelede Depreytere, 26 fr., conditionnellement, pour menaces et injures.

Jules Depreytere, 15 jours et 10 fr., conditionnellement; Camille Depreytere et Pierre Depreytere, chacun 8 jours, conditionnellement, tous à Lendelede, pour coups et bris de mobilier; Jules Depreytere et Pierre Depreytere, Lendelede, 15 jours et 26 fr., conditionnellement, pour menaces de mort.

Raymond Delbeke, Heestert, 2 fois 26 francs pour coups et calomnie; Camille Dertoghe, Reckem, 8 jours, pour coups, bris de clôture et bris mobilier; Camille Dertoghe, 10 fr. et 26 fr.; Camille. 10 fr., 26 fr. et 8 jours, tous deux à Reckem, pour bris de clôtures, bris mobilier et coups.

Albéric Dekeirsschieter, Emelghem, 26 fr. pour bris de clôture et bris mobilier; Jean Vanoverschelde 50 fr., conditionnellement, et Camille Vandenheede, 16 fr., conditionnellement, tous deux à Meulebeke, pour coups et ivresse; Camille Gevaert, Reckem, 26 fr. pour avoir tué un chien méchamment et sans nécessité.

Isidore Samyn, Harlebeke, 20 fr. et 10 fr.; Pierre Hulste, 50 fr. 10 fr. et 8 jours pour coups, bris de clôtures et bris mobilier ; Remi Vermeulen, 1 mois ; Camille Vermeulen, 2 mois et 50 fr.; Marie Deloof et Mélanie Maertens, chacune 15 jours, tous à Courtrai, pour coups.

Pierre Samyn, 15 jours, Polydore Hoornaert Sylvie, 26 fr. (conditionnellement), tous à Roulers pour coups et ivresse. Henri Bourgois Iseghem, 1 mois et 50 fr. pour coups et rebellion, 15 jours pour coups et 1 fr. pour ivresse.

Gustave Devolder, 1 mois; Jules Servage, 2 mois et 50 fr.; Charles Servaege, 8 jours, Pierre Vangheluwe, 15 jours, conditionnellement, tous à Harlebeke pour coups; Amand Lefère, Iseghem, 1 mois, conditionnellement, pour coups.

Camille Verstraete, Courtrai, 26 fr., conditionnellement, pour outrages; Constant Salembier, Courtrai, 2 mois et 50 fr. pour coups, 10 fr. pour bris mobilier, et 8 jours pour bris de clôtures; Remy Derycke, sans résidence fixe, 15 jours, 50 fr., 8 jours et 26 fr. pour outrages.

— La police de Courtrai vient d'arrêter deux individus de nationalité française, René Julien, âgé de 32 ans, et Berthe Ferré, âgée de 27 ans, recherchés par la police de Gand, pour vol d'une pièce de toile au préjudice de MM. De Beer, blanchisseurs dans cette ville. Ils étaient, en effet, porteurs d'une pièce de toile dont ils ne pouvaient indiquer la provenance. M. De Beer est aussitôt arrivé à Courtrai et a reconnu que la toile saisie était bien celle qu'on lui avait volée.

Les deux prévenus ont alors avoué leur méfait. Entre autres traces de leur passage dans le séchoir de l'établissement de MM. De Beer, où les voleurs avaient pris la toile, ils ont laissé un demi-pain blanc, un crayon, un porte-plume, un numéro du *Journal de Gand*, un du *Petit Journal* et un du *Petit Parisien*. Sur une pièce de toile, un des malfaiteurs avait écrit au crayon : « Jean Bras de Fer, l'auteur du crime de la rue de Provence à Paris, a couché ici hier, 9 juin, et.. c... toutes les polices. »

Le châtiment. — La *Réforme*, dans une réplique à la *Flandre libérale*, constate que les ouvriers sont ou catholiques ou socialistes ; l'un ou l'autre, sans plus ; un ouvrier doctrinaire serait une anomalie trop drôle, cela n'existe pas.

Les ouvriers « libéraux » de Gand courent au socialisme. Ces ouvriers, qui les a formés ? Dans quelles écoles ont-ils été instruits. L'organe jansonien répond à ces questions en s'adressant à la *Flandre libérale* :

« Il n'est point de ville où vous ayez exercé une influence plus grande sur la formation populaire. Vos écoles publiques, qui sont un titre d'honneur pour le libéralisme gantois et que Laurent a portées si haut, ont été fréquentées par toute la population ouvrière de Gand. Où sont vos meilleurs élèves ? Ils sont au *Vooruit*. Et vous n'avez plus, de ce peuple que vous avez formé, rien derrière vous. N'êtes-vous pas effrayés de cet isolement ? »

A retenir.

Doctrinaires et socialistes. — Le *Vooruit* est loin d'être enchanté de ses nouveaux alliés qui lui avaient promis, avant le *10 juin*, plus de beurre que de pain. A peine l'élection est-elle terminée, que les doctrinaires non seulement la jettent par dessus bord, mais qu'ils déclarent son concours funeste et nuisible.

L'organe du socialisme gantois riposte avec aigreur. Il maintient — contrairement aux dires de M. Lippens — que les candidats « libéraux » ont fait appel au concours des électeurs socialistes, notamment du chef socialiste Verbauwen. Le *Vooruit* promet de citer d'autres noms et d'autres faits... Citez, l'ami, citez. Avez-vous aussi des « petits papiers » ?

Au surplus, *Vooruit* nous apporte d'intéressantes révélations. Ainsi, il nous apprend que les doctrinaires ne veulent avoir aucune accointance avec le peuple (socialiste) « si ce n'est les jours d'élection, lorsque, ivres, ils lui jettent de l'argent pour lui faire briser des vitres. »

Cette scission d'un nouveau genre promet d'être fertile en incidents drolatiques. Nieter pourrait être dépassé.

Caisse d'Epargne de Roubaix

Séances des 21 et 22 juin 1890

VERSEMENTS :

Roubaix	Samedi	93 déposants	9 nouveaux	8,716 »»
	Dimanche	179	36	37,183 »»
Lannoy	»	29	5	5,860 »»
Croix	»	11	1	1,493 »»
Wattrelos	»	..	.	...... »»
Totaux		312	51	[illegible] »»

REMBOURSEMENTS :

Roubaix	Samedi	23 rembour.	effectués	16,5[illegible]1 91
	Dimanche.	77	»	28,971 90
Lannoy	»	25	»	2,817 93
Croix	»	1	»	.. 99 .
Wattrelos	»	.	»	......
Totaux		131		48,423 82

Les opérations du mois de juin sont suivies : A Roubaix, par MM. Louis Watine-Lorthiois et Alfred Motte, directeurs; MM. Blenez-Dubar et Alexandre Vinchon fils, directeurs-adjoints; à Lannoy, par M. Despretz-Delerue; Croix, par MM. Adolphe Nedonsel et Jules Delescluse; à Wattrelos, par MM. J.-B. Delchambre et Louis Leuridan fils.

Ordre du service. — La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements les *dimanches de 9 heures à 11 heures*, les *samedis*, de *9 heures à 10 heures 1/4*, (salle de la Justice-de-Paix). Les remboursements ont lieu dans la même salle, les *dimanches*, à *11 heures 1/2*, les *samedis*, à *10 heures 1/2*, 8 jours après la demande. *Le Caissier*, Fremont.

AVIS IMPORTANT.— Tout livret de la Caisse d'Epargne de Roubaix peut être présenté indifféremment soit à la Caisse Centrale, soit à l'une ou l'autre des succursales de *Lannoy, Croix et Wattrelos*.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 22 juin.* — Emile Lepers, rue des Chasseurs, 6. — Jules Martin. — Marie Leclercq, rue de Flandre. — Isidore Florin, Bernard. — Marcelle Beauvisage, rue Racine, 28. Jean-Baptiste Olivier, rue Sainte-Elisabeth. 39. — *Publications de mariages.* — Augustin Heynderickx, 23 ans, forgeron, à Saint-Nicolas (Belgique), et Joséphine Kelem, 23 ans, ouvrière de fabrique, à Saint-Nicolas. — Bernard Wils, 21 ans, rue de la Guinguette, 103, et Cornélie Delgrange, 20 ans, ménagère, rue de la Guinguette, 103. — Edmond Vanackere 39 ans, tisserand, chemin des Couteaux, et Octavie Dewulf, 51 ans, chemin des Couteaux. Philibert Lhoir, 22 ans, mécanicien, rue Vaucanson, 49, et Marie Monnier, 25 ans, soigneuse, rue des Longues-Haies, 56. Emile Deleambre, 19 ans, maçon, rue de Croix, et Sophie Desobry, 52 ans, peigneuse, rue des Ogiers. Pierre Vander Leenden, domestique à Roubaix, et Espérence Vandenabeele, servante, à Gand. — Henri Desmarchelier, 21 ans, trieur, rue de la Concorde, 21, et Flore Durant, 20 ans sans profession, rue de la Gare. — Léopold Ny, 41 ans, apprêteur, à Roubaix, et Rosalie Bourdeaud, 55 ans, sans profession, à Croix. — Pierre Dessyn, 22 ans, monteur de Jacquart, rue de la Perche, et Marie Balcaen, 22 ans, soigneuse, rue de la Chaussée, 16. — Théodore Fleurisse, 25 ans, homme d'équipe, à Templeuve, et Adèle Marquette, 27 ans, tisserande, rue Decrême. — Léonard Vanpanteghem, 27 ans, sans profession, rue de l'Alma, 81, et Clémence Lema 21 ans, sans profession, rue Jacquart prolongée. Albert Guiot, 23 ans, mécanicien, rue de l'Abattoir, et Marie Vanpetghem, 26 ans, comptable, rue de l'Alma, 81. — Jean Wauquier, 26 ans, agent de police, rue de Ma-Campagne, 72, et Jeanne Baucherie, 23 ans, bambrocheuse, rue d'Espagne, 9. — Elie Bonte, 21 ans, apprêteur, rue Bernard, et Marie Brulois, 23 ans, bobineuse, à Croix. — Achille Duquelzar, 26 ans, cordonnier, rue Sébastopol, et Thérèse Verstichel, 27 ans, piqurière, rue de l'Hommelet. — Jules Pluquet, 25 ans, coiffeur, à Wattrelos, et Lucie Lafare, 28 ans, ménagère, rue de la Chapelle Carrette, 74. François Rounpeinsky, 23 ans, comptable, Place de l'Abattoir, et Mathilde Ducatteau, 30 ans, sans profession, Place de l'Abbatoir, 13. Jules Delcourt, 23 ans, peintre, rue Blanchemaille, et Julie Cordounier, 21 ans, journalière, rue du Fontenoy, 1. Alexandre Nillecamp, 29 ans, employé de commerce, à Wattrelos et Marie Lestienne, 23 ans, bobineuse, rue de l'Alma. — Emile Doutreligne, 28 ans, ourdisseur, rue Marceau, et Zoë Fauvarque, 24 ans, bobineuse, rue de l'Ommelet. — François Bulteel, 31 ans, apprêteur, rue Decrême, 21, et Adèle Meurisse, 31 ans, ourdisseuse, rue de Lille, 156. — François Dupont, 25 ans, employé de commerce, à Roubaix, et Julie Flament, 23 ans, coutrière, à Croix. *Déclarations de décès du 22 juin.* — Marie Jacquart, 27 ans, rue du Tilleul.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 13 au 20 juin.* — Germaine Verfaille, rue Turbigo. — Albertine Morel, rue des Ecoles. — Silvie Leman, Mont. — Albert Duquenne, Colbras. — Germaine Lefebvre, Colbras. Suzanne Montagne, rue Mazagram. — Pierre Delcambre, rue des Ecoles — Auguste Hoedt, Colbras. — Germaine Walbron, Bourg. — Adeline Witdouck, Moulin Dupont. Edouard Buschaert, Colbras. — Albertine Devoldère, rue Varna. — Marie Milleville, rue de la Paix. — Victor Claeys, Mont. — Anne Bossuyt, rue de la Paix. — Marie Coopman, rue d'Arcole. — *Déclarations de décès du 13 au 20 juin.* — Lucie Lioen, 18 mois, ruelle Saint-Jean. — Michel Thys, 1 an, Mont. — Céline Dekeyser, 3 ans, Moulin Dupont. — Céline Deprez, 9 mois, rue Française. — Hubert Debuigne, 51 ans, rue Saint-Denis.

TEMPLEUVE-NORD. — *Déclarations de naissances du 14 au 19 juin.* Néant. — *Publications de mariages.* — Charles Desmarets, 25 ans, domestique, à Templeuve. et Marie Scache, 21 ans, couturière, à Cappelle. — *Mariage.* — Charles Chrétien, 26 ans, et Godelive Desmons, 30 ans, tous deux cultivateurs. — *Déclarations de décès du 14 au 19 juin.* Catherine Duflot, 81 ans. — Jean-Baptiste Gustin, 70 ans. — Marie Philippe, 72 ans.

MOUSCRON. — *Déclarations de naissances du 7 au 20 juin,* — Angélique Serlippens, Mont-à-Leux. — Fidèle Jacques, rue du Gaz. — Valentine Vanhenne, Couët. — Marie Saffre, rue Marlière — Marie Vercot, rue Notre-Dame en Bise. — Marie Pollet, Tuquet. — Julien Opsomer, Tuquet. Camille Windels, rue de Menin. Laure Dellisse, rue de Chêne. — Léontine Desmet, impasse Moulins. — Laure Cossement, Chemin-Croisé. — Achille Forrest, rue des Brasseurs. — Arthur Huys, rue de Courtrai. — Madeleine Coen, Tuquet. — Emile Gosminne, rue de la Station. — Arthur Dousselaere, Haut-Jud — *Déclarations de décès du 6 au 20 juin.* — Maria Dubus, 12 jours, rue des Moulins. — Louis Wille, 82 ans, Phénix. — Vandevevere, présenté sans vie. — Camille Paeme, 6 mois, Petit Cornil. — Irma Huys, 3 mois, rue des Moulins. — Philomène Weilandt, 4 mois. Bois-de-Chêne. — Marie Saffre, 1 jour, rue de la Marlière. — Jean Dekimpe, 71 ans, rue Curiale. — Marie Maertens. 17 *jours, rue de Rolleghem.* — Barbe Vandebecke, 70 ans, rue de la Station. —Alphonse Madou, 2 ans, Christ. — Léonie Delvigne, 75 ans, rue de Menin.

DOTTIGNIES. — *Déclaration de naissance du 12 au 19 juin.* — André Dujardin, Quevaucamp *Déclarations de décès du 12 au 19 juin.* — Elise Fervacque, 23 ans, hameau Crombion. — Pierre Veaux. Hospice. — Jean-Baptiste Dhoop, 63 ans, ouvrier, rue du Cimetière.

ESTAIMPUIS. — *Déclarations de naissances du 31 mai au 20 juin.* — Germain Delepaut, hameau de Warlengrie. — Gustave Chapitre, chemin des Ouvriers. — Clémence Suzanne, hameau de Warlengrie. Hortense Verbelst, au Hermonpont. — *Publication de mariage.* — Adolphe Vanneste, 41 ans, cultivateur, à Estaimpuis, et Clémence Herman, 38 ans, cultivatrice, à Wattrelos. *Mariage.* — Adolphe Vanneste, cultivateur à Estaimpuis, et Clémence Herman, cultivatrice, à Wattrelos. — *Déclaration de décès du 31 mai au 20 juin.* — Fidéline Desmilecamps, 62 ans, journalière, à la Place.

RECKEM. — *Déclarations de naissances du 6 au 19 juin.* — Louis Warlop, le Caster. — Berte Messiaen, Paradis. *Publications de mariage.* — Brunon Lamsens, boulanger, à Reckem, et Louise Veracx, cultivatrice, à Staden. *Mariage.* — André Olvoet, 42 ans, charpentier, à Reckem, et Hortense Brou, 42 ans, cultivatrice à Rolleghem. *Déclaration de décès du 6 au 19 juin.* — Jules Hoornaert, Paradis.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Antoine BRUNFAUT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Antoine BRUNFAUT, ancien fabricant, propriétaire, décédé à Roubaix, le 21 juin 1890, dans sa 81e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 24 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 25 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 118.

Les amis et connaissances de la famille DUFOSSEZ-BIDON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alexandre DUFOSSEZ, veuf de Dame Désirée-Constantine BIDON, décédé à Roubaix, le 22 juin 1890, dans sa soixante dix-septième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 24 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 25 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Alsace, 31.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 24 juin 1890, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Amélie LEURIDAN, décédée pieusement à Roubaix, le 18 mai 1890, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mercredi 25 juin 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean CHIRIAUX, brigadier des Douanes en retraite, vice-président d'honneur de la société des Sauveteurs du Nord, décédé à Roubaix, le 23 mai 1890, dans sa soixante-seizième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Une histoire américaine. — La nuit était venue *rapidement, jetant son voile sombre sur l'immensité* de l'Océan.

Le paquebot courait sous petite vapeur, vers les côtes du Brésil, et, tandis que les hommes de quart, placés aux bossoirs et dans les hunes, cherchaient à percevoir, au milieu de l'obscurité, le feu de Razas visible à seize milles en mer, deux passagers accotés à la lisse sur la dunette, causaient à mi-voix.

— Ainsi, mon cher Harris, disait l'un, vous êtes sûr de l'aimer ?

— Autant que vous, mon cher Peter, sinon plus, répliqua l'interpellé.

— Plus serait impossible ! fit sèchement Peter.

— Là n'est pas la question ! riposta Harris.

— En effet !... reprit le premier. L'un de nous deux est de trop ici, celui-là doit disparaître.

— C'est mon avis.

— Nous allons donc, s'il vous plait, mon cher Harris Norton, nous en remettre au hasard sur ce point délicat.

— J'allais vous le proposer, mon cher Peter Tawn !

— Tout est pour le mieux!... Nous allons ecrire chacun notre nom sur une feuille de ce carnet, nous les mettrons dans votre chapeau et le premier des deux qui sortira...

— Le premier qui sortira, interrompit Harris de sa voix calme, descendra l'échelle de la coupée et disparaîtra sous les flots sans pousser un cri !... Est-ce entendu ?

— Entendu ! fit Peter, en tendant à son interlocuteur une feuille volante arrachée à son calepin.

Une minute plus tard, les deux billets tournaient au fond de la coiffure de sir Harris Norton, et Peter Tawn, en choisissant un, qu'il dépliait lentement, lisait tout haut et sans que sa voix eût un seul tressaillement, le nom écrit :

T. S. Peter Tawn !

Se tournant alors vers son compagnon immobile et grave.

— La chance vous favorise, mon cher Harris, dit-il. Good bye.

Et sur ce, pivotant sur ses talons, il descendit de la dunette *et se dirigea vers la coupée de tribord*.

Quelques instants ne s'étaient pas écoulés qu'un bruit sourd, à demi étouffé par les trépidations de la machine, arrivait jusqu'aux oreilles de sir Harris, toujours accoté à la lisse.

Peter Tawn avait vécu !

Quittant alors son immobilité, l'Américain, resté seul, descendit à son tour de la dunette, et, gagnant l'escalier du salon des premières, se dirigea vers un groupe lui tournant le dos et causant à mi-voix :

— Le second et miss Nelly, murmura-t-il simplement.

Mais au moment où il allait s'approcher, ces mots frappèrent son oreille :

— Sir Harris et sir Peter! disait miss Nelly, deux fous qui ne vous vaudront jamais, capitaine!

— Oh! fit douloureusement Harris.

Puis, hochant tristement la tête :

— Yes! murmura-t-il; deux fous !

Et, saluant machinalement la blonde Anglaise et l'officier, qui, tous deux, le regardaient, surpris de le trouver si près d'eux :

— Good bye ! fit-il.

Et d'un pas ferme, quittant le salon, il remonta sur le pont, gagna la coupée et très tranquillement descendit l'échelle.

Arrivé au bas, il fit une pose, mit ses deux mains dans ses poches, et machinalement faisant encore un pas, il disparut sous le flot noir.

A ce moment un long cri traversa l'espace.

— Un feu par tribord, à nous!

— Cinq degrés, à tribord! avant, toutes! gronda l'officier de quart.

Et le paquebot, lancé à toute vapeur se mit à fuir dans l'Est, laissant loin derrière lui deux êtres rares: deux types!

Faculté germinative du blé immergé dans l'eau. — Il résulte d'expériences faites en Autriche que le grain de blé complètement immergé dans l'eau perd sa faculté germinative dans l'espace de 25 à 30 jours. Mais il est nécessaire pour cela que la température soit d'environ 7°, et que l'eau ait une hauteur suffisante pour empêcher tout contact entre l'air et le grain. Si la température est plus élevée et si l'air peut arriver au grain de blé, celui-ci germera rapidement, 48 heures même y suffiront, et il ne pourra plus servir à l'ensemencement.

Un repaire de brigands.— On va juger en Italie un procès à sensation, qui représentera les habitants d'Artena comme étant les plus sanguinaires de la province de Rome.

Les plus déplorables traditions se sont conservées, dans cet antique repaire de brigands! Sous le gouvernement des Papes, le nombre des crimes de toute sorte qui se commettaient dans cette localité était si considérable, que Paul IV, poussé à bout, signa, en 1557, un décret où il était dit : « La ville sera entièrement démolie et rasée, et tous ses habitants seront exilés. »

Le remède était radical ! Il ne fut pas appliqué; on se borna à prendre quelques mesures énergiques, — malheureusement restées sans effet — et, sous son nom actuel d'Artena, la ville qui s'appelait autrefois Montefortino est tout aussi tristement célèbre; sa mauvaise réputation est peut-être la seule chose qu'elle n'ait pas volée...

Et pour se tenir constamment à la hauteur de cette belle réputation, les habitants d'Artena se préparent au métier de brigand dès leur plus tendre enfance.

Il n'est pas rare de voir dans les rues de la ville, les gamins former une « bande » dont le chef est celui qui a donné les preuves les plus authentiques d'une férocité précoce. Dans ces jeux qui sont comme un entraînement au crime, on simule l'arrestation des passants, leur complet dépouillement, leur mise à mal s'ils font mine de résister.

Ainsi s'élève une race terrible et partout redoutée, qui fait que plus d'un, dans le reste de l'Italie, frissonne et tremble quand il entend dire :

— Prends garde ! je suis d'Artena !

On sait ce que vaut cette menace, trop souvent suivie d'effet.

Lorsque le pape Paul IV voulut faire disparaître d'un coup ce nid de vautours, c'est qu'alors la justice était impuissante. Des crimes d'une audace inouïe ensanglantaient journellement le pays, chacun connaissait parfaitement les coupables; mais la conspiration du silence universel les couvrait, sous l'empire de la terreur exercée par ces associations de brigands. Impossible de trouver un témoin à charge, — ce qui eût été aller au-devant d'une mort certaine! Faute de preuves, il fallait toujours abandonner les poursuites ou aboutir à un acquittement.

Dans le procès monstre qui se juge en ce moment, il n'y a pas moins de trente-trois accusés. Un des crimes qui leur sont imputés est l'assassinat de deux employés du prince Borghèse, qui a des fours à chaux dans la contrée.

D'autres de la même bande ont fait irruption dans une station de chemin de fer, brisé les appareils téléphoniques, volé l'argent trouvé par eux dans les caisses et les tiroirs, fait feu sur le chef de gare qui se mettait à la fenêtre, attiré par tout ce vacarme.

On n'en finirait pas si on voulait énumérer tous les crimes imputés à cette redoutable bande de voleurs et d'assassins. L'acte d'accusation a fourni la matière d'un volume de cent cinquante pages!

On promet, pour ce procès à sensation, de nombreuses dépositions de témoins à charge ; toutefois, il faut avouer que les choses ont commencé, pour ces derniers, d'une façon peu encourageante.

Un nommé Joseph Cannone, d'Alatri, domicilié à Artena, avait raconté au juge d'instruction ce qu'il savait au sujet de l'assassinat des deux employés du prince Borghèse. Les parents de l'individu mis en cause par la déposition de Cannone se sont introduits nuitamment chez ce témoin gênant et l'ont étranglé sans autre forme de procès.

Ils vont bien à Artena !...

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

23 JUIN 1658

PRISE DE DUNKERQUE

Il y a à peine deux cents ans que Dunkerque est français, et il y en a à peine cent qu'il l'est tout à fait.

Ce fut d'abord une ville flamande, faisant partie des Pays-Bas, appartenant comme eux aux ducs de Bourgogne, de qui elle passa par héritage à Charles Quint. Elle était donc espagnole depuis près d'un siècle et demi quand Turenne la donna à la France, ou plutôt la prit aux Espagnols. Il l'assiégeait en effet lorsque les Espagnols accoururent au secours de la garnison, et vinrent de Belgique le long de la mer pour lui faire lever le siège. Turenne se retourna, leur livra bataille dans les Dunes (14 juin) et les mit en complète déroute; la garnison était à bout, le gouverneur avait été tué dans une sortie; désespérant d'être désormais secourue, le 23 juin elle se rendit.

Mais la joie du succès n'était pas sans avoir ses ombres, l'Angleterre s'était alliée à la France pour faire la guerre aux Espagnols, six mille Anglais avaient pris bravement part à la bataille, et l'une des conditions de l'alliance était que Dunkerque leur serait remis. Quoi qu'il lui en coûtât, Louis XIV tint fidèlement sa promesse : « Il a dans l'âme plus de probité que je ne l'imaginais, » écrivit à Cromwell le général anglais.

Ce ne fut pas pour longtemps toutefois ; la paix faite, Louis XIV n'eut plus qu'une idée, celle de ne pas laisser cette clef du royaume aux Anglais ; le 27 novembre 1562, il la racheta au roi Charles II moyennant quatre millions, et ce marché ne fut pas l'une des moindres causes qui aliénèrent le cœur des Anglais aux Stuarts restaurés.

Pendant cinquante ans, la ville fut complètement française, et Louis XIV en fit un port d'une importance exceptionnelle d'où partirent, notamment avec Jean Bart, les expéditions les plus ruineuses pour les Anglais. Il leur devint tellement dangereux que lorsqu'arriva pour Louis XIV l'heure des revers, l'une des conditions de la paix d'Utrech (11 avril 1713) fut que les forts seraient rasés, les écluses détruites et le port comblé. Comme nous l'avons dit récemment, les autres conditions de la paix étaient si inespérées qu'il fallut subir celle-là, mais nous n'oserions assurer qu'elle fut de tous points exécutée.

La clause existait cependant, avec les prohibitions et les entraves qui en résultaient, et surtout le sentiment d'humiliation qui s'y attachait. C'est à Louis XVI qu'était réservé le bonheur de l'effacer. Lorsqu'il eut résolu de soutenir l'indépendance des Etats-Unis soulevés contre la mère-patrie, il fit à l'Angleterre, sur toutes les mers du monde, une guerre dont le résultat fut le traité de Versailles (3 septembre 1783), et l'une des premières conditions qu'il imposa fut l'annulation de la clause du traité d'Utrecht concernant Dunkerque, qui jouit, à partir de ce jour-là et n'a cessé de jouir depuis des mêmes libertés que tout autre point du territoire français.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Les lettres express

Paris, 22 juin. — Le directeur général des postes et télégraphes étudie en ce moment le projet d'un service spécial de lettres « express » qui seraient expédiées plus rapidement que les lettres ordinaires moyennant une taxe de trente centimes.

Ce système de communication rapide fonctionne déjà à Vienne et à Bruxellest et aurait produit, suivant les indications qui ont été données à ce sujet, d'excellents résultats sous tous les rapports.

Affaire du Crédit foncier

Un rédacteur du *XIXe Siècle* vient d'avoir une entrevue avec M. Christophle, qui lui a déclaré que non-seulement il n'avait point donné sa démission comme le bruit en a couru, mais qu'il n'avait nullement l'intention de la donner.

Le directeur du Crédit foncier se fait fort de répondre victorieusement aux critiques dirigées par les inspecteurs contre son administration.

Ceux-ci, d'après lui, auraient commis une erreur en confondant les règles qui régissent le capital actions et celles auxquelles est soumis le capital obligations.

La réponse de M. Christophle sera probablement prête et soumise au conseil des ministres mardi.

Les pigeons voyageurs

Paris, 22 juin. — Les colombophiles du département de la Seine attendaient hier, avec anxiété, le retour des pigeons qu'ils avaient envoyés à Périgueux pour prendre part au concours ouvert pour le prix offert par le ministre de la guerre.

Depuis vendredi, deux mille sept cent cinquante six pigeons engagés par deux cents amateurs, étaient arrivés à Périgueux où ils avaient été timbrés et mis en loge. Le lâcher a eu lieu à cinq heures du matin, dans d'excellentes conditions. Le premier pigeon est arrivé à Paris à midi 31, effectuant les cinq cents kilomètres du parcours en sept heures et demie, et le second à midi.

La plupart des coureurs sont rentrés dans la journée et c'est à peine si on signale l'absence aux colombiers parisiens de quelques retardataires.

On ne connaitra pas avant demain le nom du vainqueur auquel est *décerné* le prix du ministre de la guerre ; quant au classement complet, il demandera au moins quarante-huit heures.

VIC (Côte-d'Or)

J'éprouvais un grand mal de tête, pas d'appétit, aussitôt après avoir mangé je me trouvais l'estomac embarrassé, je ressentais à la gorge un picotement qui me faisait tousser et rendre des glaires. J'avais des étourdissements. Depuis que je fais usage de vos bonnes **PILULES GICQUEL** (*1 fr. 50 la boîte*), tous ces malaises ont disparu. Je ne puis que vous témoigner ma plus profonde reconnaissance. Jean Brivot, à Vic. 23055d

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
OREZZA
EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE
La plus riche en fer et en acide carbonique
SOUVERAINE CONTRE :
GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang — *Consulter MM. les Médecins.*
23011

A. BOUTRY, ENTREPR
36, Rue de l'Espérance
ROUBAIX
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
PAVAGES, Sables et Graviers
VOIES FERRÉES
TERRASSEMENTS & NIVELLEMENTS
COUVERTURE
Zinguerie & Plomberie

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES
TÉLÉGRAPHES SOUS-MARINS
Société anonyme au capital de 5.500,000 fr.
SIÈGE SOCIAL : 32, RUE CAUMARTIN, A PARIS
Emission de 11.000 actions nouvelles au pair de 500 fr., payables : 50 fr. en souscrivant, 200 fr. à la répartition et 250 fr. le 1er octobre 1890. — Intérêt de 5 % garanti par la Soc. Gén. des Téléphones jusqu'à la mise en exploitation totale du réseau composé de 6,754 kil., dont 2,071 déjà construits et exploités, et 4,683 en voie d'exécution. — La Société a droit, de la part de 4 colonies, françaises et étrangère, à 260,000 fr. de subventions annuelles et à la garantie d'un minimum annuel de recettes de 95,000 fr. assurée par Curaçao, colonie hollandaise. — Les recettes de l'année 1889 se sont élevées à 483,000 fr. Sur le réseau complet, subventions comprises on les estime à 2,305,000 fr., contre 885,000 de dépenses et de réserves ; le bénéfice annuel serait ainsi de 1,420,000 fr. — On souscrit : Jeudi 26 Juin : A la Société Générale des Téléphones ; au Comptoir National d'Escompte ; à la Banque d'Escompte de Paris ; à la Banque Internationale de Paris ; au Crédit Mobilier et à leurs agences dans les départements, et à Amsterdam, chez MM. Wertheim et Gompertz.— Répartition proportionnelle. — La cote officielle sera demandée. 23032

MARCHÉS A TERME

Cours du 23 Juin 1890

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE SUPRA IRRÉDUCTIBLE — Cote précéd	Cote dujour	TYPE 1 QUAL. A FABRIQUE — Cote précéd	Cote dujour	TYPE 2 QUALITÉ COURANTE — Cote précéd	Cote dujour	Peignés d'Australie — TYPE A Q. COUR. A CHAINE — Cote précéd	Cote dujour	TYPE B Q. B. M. A TRAME — Cote précéd	Cote dujour	TYPE C Q. SEC. A TRAME — Cote précéd	Cote dujour	TYPE A B QUAL. PR TEINTURE — Cote précéd	Cote dujour	ANVERS (par voie télégraphique) — Peignés Buenos-Ayres — Français A — Cote précéd	Cote dujour	Allemands B — Cote précéd	Cote dujour	Allemands M — Cote précéd	Cote dujour
Janvier	....	....	...	5 25	5 20	5 20	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.15	5.175	....	....
Février	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.15	5.175	....	....
Mars	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5 15	5.175	....	....
Avril	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Mai	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Juin	....	....	5.425	5.425	5.30	5.30	5.70	5.70	5.40	5.40	....	....	5.50	5.50	....	....	5.25	5.275	5.30	5.30
Juillet	....	....	5.425	5.425	5.30	5.25	5.675	5.675	5.40	5.40	....	....	5.55	5.55	....	....	5.25	5.275	5.30	5.30
Août	....	....	5.40	....	5.25	5.25	5.675	5.675	5.40	5.40	....	....	5.55	5.55	....	....	5.225	5.25	5.30	5.30
Septembre	....	....	5.40	5.425	5.25	5.25	5.675	5.675	5.40	5.40	....	....	5.55	5.55	....	....	5.20	5.25	5.30	5.30
Octobre	....	....	5.40	5.425	5.25	5.25	....	....	....	....	....	....	5.55	5.55	....	....	5.175	5.225	....	....
Novembre	....	....	5.40	5.40	5.25	5.25	....	....	....	....	....	....	5.55	5.55	....	....	5.175	5.20	....	....
Décembre	....	....	5.40	5.40	5.25	5.25	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.175	5.20	....	....

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers — Cote précéd MARCKS	Cote dujour MARCKS	TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers — Cote précéd MARCKS	Cote dujour MARCKS	REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique — Cote précéd	Cote dujour	TYPE 2 Qual. courante — Cote précéd	Cote dujour	TYPE SUPRA irréductible — Cote précéd	Cote dujour	Peignés d'Australie — TYPE A Qual. courante à chaîne — Cote précéd	Cote dujour	TYPE B Qual. b. moyenne à trame — Cote précéd	Cote dujour	TYPE C Qual. seconde à trame — Cote précéd	Cote dujour	LAINES BRUTES — LE HAVRE par télégraphe — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0 — Cote précéd	Cote dujour	ANVERS par télégraphe — B.-Ayres Prima courante 34 0/0 — Cote précéd	Cote dujour
Janvier	5.175	5.175	....	....	....	....	....	....	....	....	5 60	....	5.30	....	....	....	1.58	1.59	....	....
Février	5.15	5.175	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.58	1.59	....	....
Mars	5.125	5.15	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.58	1.59	....	....
Avril	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.58	1.59	....	....
Mai	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Juin	4.225	4.25	....	....	....	....	....	....	....	....	5.60	....	5.30	....	....	....	1.56	1.57	1.52	1.52
Juillet	4.20	4.25	....	....	....	....	....	....	....	....	5.60	....	5.30	....	....	....	1.55	1.57	1.52	1.52
Août	4.175	4.225	....	....	....	....	....	....	....	....	5.60	....	5.35	....	....	....	1.57	1.58	1.52	1.52
Septembre	4.175	4.20	....	....	....	....	....	....	....	....	5 60	....	5 30	....	....	....	1.58	1.59	1.52	1.52
Octobre	4.175	4.20	....	....	....	....	....	....	....	....	5.60	....	5.35	....	....	....	1.59	1.60	1.52	1.52
Novembre	4.175	4.20	....	....	....	....	....	....	....	....	5.60	....	5.30	....	....	....	1.59	1.60	1.52	1.52
Décembre	4.175	4.20	....	....	....	....	....	....	....	....	5.60	....	5 30	....	....	....	1.585	1.595	1.52	1.52